

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 805

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« l'année : « 2035 » »

les mots :

« les mots : « 2035, soit une capacité nucléaire installée de 52,2 GW. Le plafond de capacité nucléaire installée est limité à 57,8 GW en 2030. » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement précise le plafond de capacité nucléaire correspondant aux objectifs annoncés.

Un plafond de 57,8 GW correspond au scénario de la Programmation pluriannuelle de l'énergie dans lequel deux réacteurs sont bien fermés en 2025 et 2026. Au total, et en excluant Fessenheim, cela correspond à la fermeture de six réacteurs de 900 MW d'ici 2030, soit une réduction de la capacité nucléaire installée de 5,4 GW.